

CLS

Contrat Local de Santé

Sud Charente

Agir ensemble
pour la santé
des citoyens
au cœur des
territoires



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



PREAMBULE - CONTEXTE DU PAYS SUD CHARENTE

1. Présentation des éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires

Les éléments statistiques dont nous disposons pour le diagnostic du territoire Sud Charente, préalable à l'élaboration du CLS 2025-2030, ont été essentiellement fournis par l'Observatoire Régional de la Santé de Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA), dans le cadre d'une mission confiée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle Aquitaine, sous forme d'une fiche indicateurs.

Cette fiche correspond au territoire du CLS Sud Charente, et est déclinée en 2 autres fiches pour chacun des territoires le composant : Communauté de Communes des 4B Sud Charente et Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne. Ces 3 fiches ont été publiées en juin 2023.

Chacune rassemble près de 150 indicateurs avec le taux du territoire le plus récent disponible, ainsi que l'historique sur 5 ans ou 10 ans en fonction des indicateurs. La position du territoire en fonction des moyennes nationale et départementale est également indiquée.

Les statistiques permettent de décrire la situation locale en termes de population, d'état de santé de celle-ci, d'état des déterminants de santé (revenus, habitat, mobilité, activité physique, environnement), d'offre de soins libérale et de recours aux soins de la population, avec des focus sur les jeunes et les personnes âgées.

Méthodologie

En parallèle de ce diagnostic, un questionnaire a été adressé aux élus délégués du Pays et leurs collègues des conseils municipaux en 2023, il visait à appréhender qualitativement les enjeux en santé du territoire. Un groupe de travail, constitué d'élus volontaires ayant répondu à l'enquête, a permis en 2024 d'approfondir les problématiques recueillies pour le futur CLS.

Pour ce qui concerne les acteurs et partenaires du territoire, le coordinateur du CLS a rencontré les coordinateurs des CPTS Sud Angoumois-Sud Charente et des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, le directeur des Hôpitaux du Sud Charente et la directrice des soins, le coordonnateur du Projet Territorial en Santé Mentale du CH Camille Claudel, les services prévention de la CPAM16 et de la MSA des Charentes, de nombreux partenaires du réseau CLS, et a participé à la journée de travail consacrée au Schéma Autonomie du Département en 2024.

Dans le cadre de la prise en compte du Schéma Régional de santé/Programme Régional de Santé (PRS) Nouvelle Aquitaine 2023-2028, l'ARS Nouvelle Aquitaine et sa Délégation Départementale Charente, en collaboration avec Promotion Santé, ont proposé un accompagnement méthodologique, plusieurs journées de formation-action, des rencontres avec des partenaires pour diverses thématiques, une boîte à outils.

A la croisée entre PRS et besoins du territoire, le CLS 2025-2030 (3^{ème} génération) s'inscrit dans la continuité du précédent. La principale modification de son environnement de travail concerne la mise en place de 2 CPTS (Sud Angoumois 2022, Sud Charente 2023) sur le territoire Sud Charente, et la nécessité de rechercher avec elles la cohérence, la complémentarité, et la synergie entre nos dispositifs.

Etat des lieux**a) Le territoire**

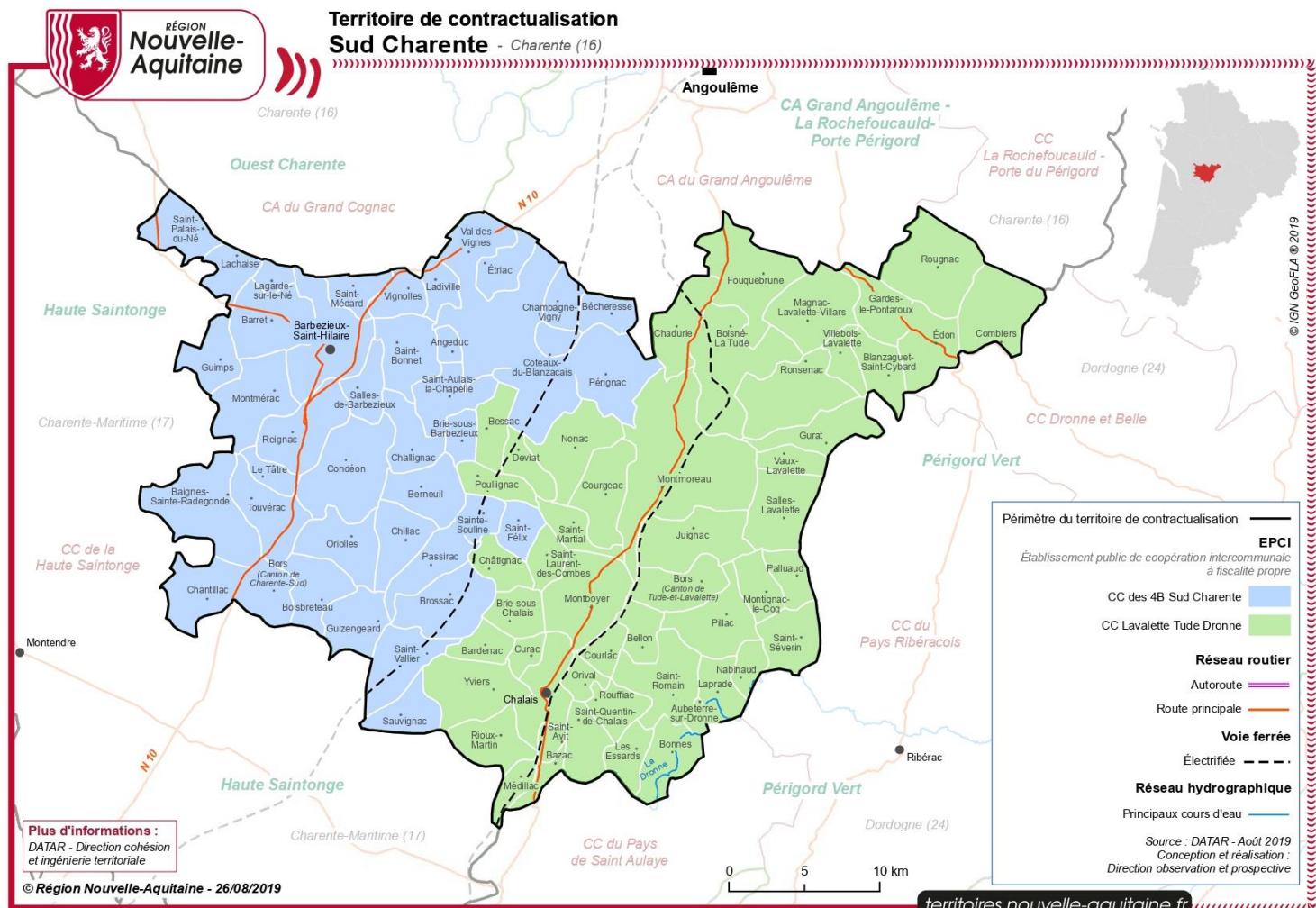
Le Sud Charente compte, sur les deux Communautés de Communes 4B Sud Charente et Lavalette Tude Drone qui le composent, 89 communes au total (2025) et 37 435 habitants (2021), soit une légère baisse des habitants de 2 % par rapport à 2015 (source INSEE). Il s'étend sur 1 384,4 km² et sa densité de population est de 27 habitants au km² (59 habitants au km² pour la Charente).

Le Sud Charente représente 0,6 % de la population régionale, et 10,7 % de la population départementale.

7 communes ont plus de 1 000 habitants (INSEE 2022) :

- pour les 4B : Barbezieux (4 738), Val des Vignes (1 358), Baignes Ste Radegonde (1 241), Barret (1 092), Coteaux du Blanzacais (1 000),
- pour Lavalette Tude Drone : Montmoreau (2 419), Chalais (1 799).

Il s'agit d'un territoire classé à 100 % rural et en zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR).



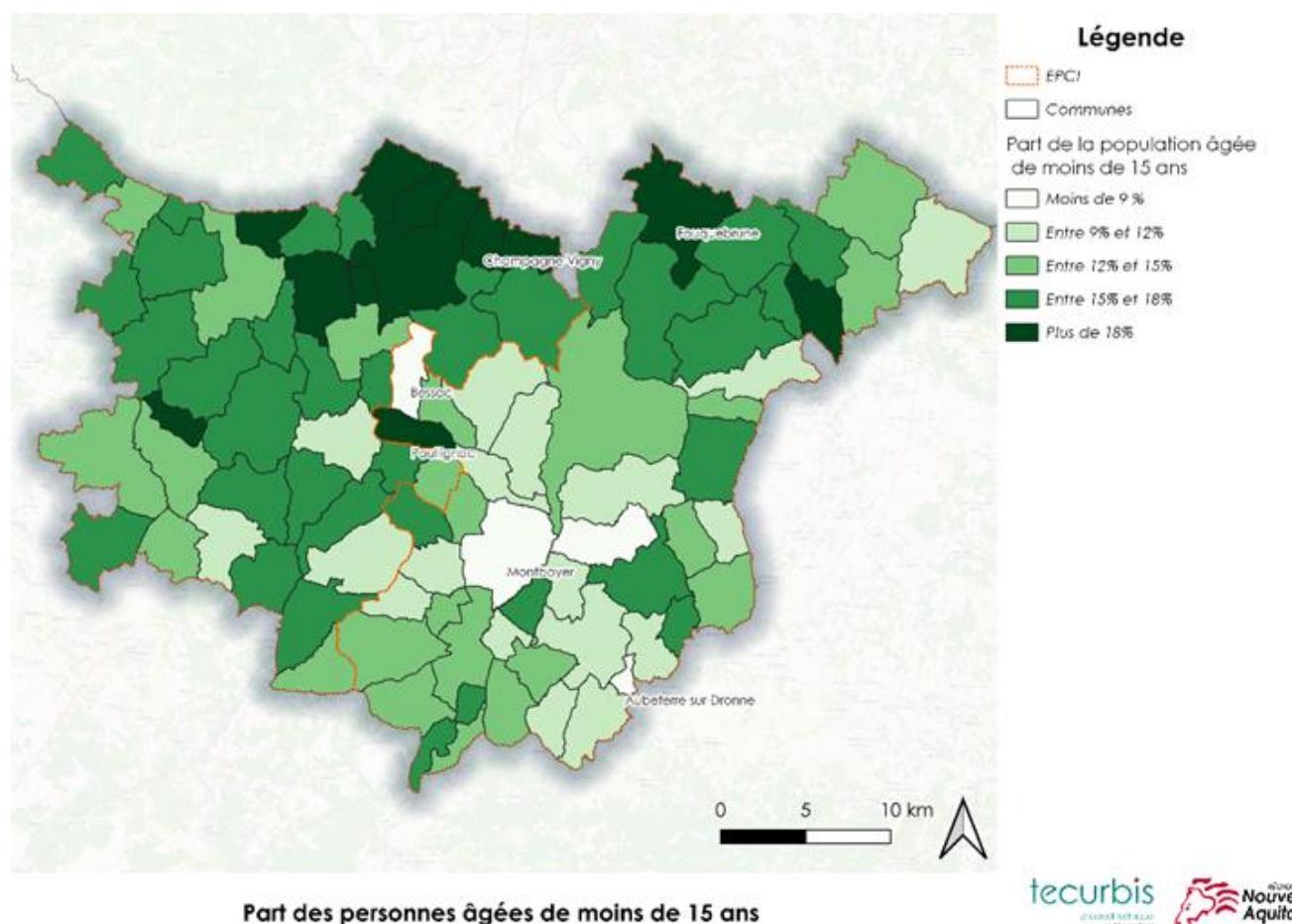
b) La population

Le territoire du Sud Charente est plus âgé que la moyenne départementale, régionale et nationale : 36.5 % des habitants ont 60 ans et plus (contre 32.4 % pour le département et la région, et 26.2 % pour la France hexagonale), en augmentation par rapport au CLS précédent (34 %).

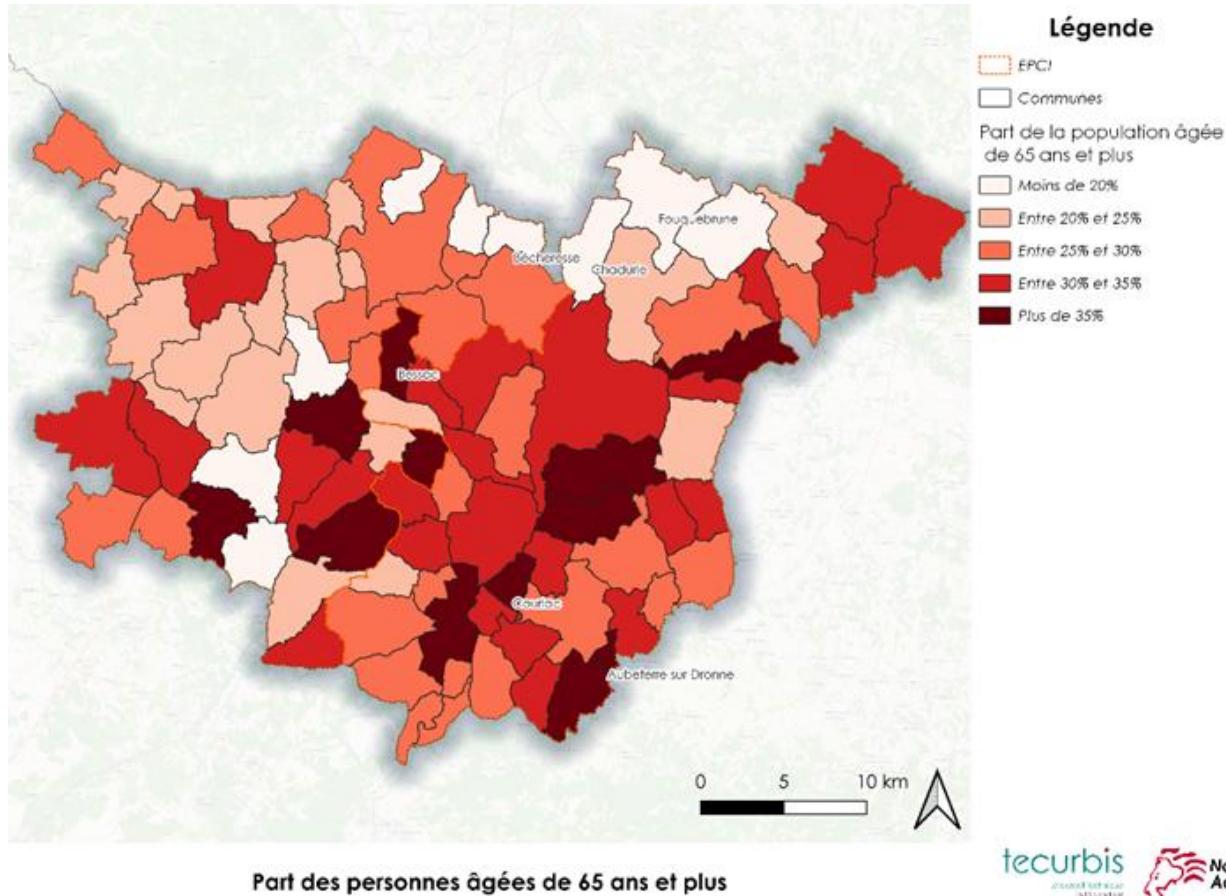
En 2021, les moins de 30 ans représentent 28,1 % de la population des 4B (contre 35,1 % de plus de 60 ans), et 24,9 % de Lavalette Tude Dronne (contre 39,8 % de plus de 60 ans).

La structure des ménages évolue : le nombre de personnes vivant seules a fortement augmenté et constitue 34 % des ménages, les couples avec enfants ont diminué et constituent 21.7 % des ménages, les couples sans enfant ont diminué également et représentent 33.8 % des ménages. Les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans s'accroissent et constituent 25.8 % des familles avec enfants de moins de 25 ans (18 % en 2008).

34.7 % des 75 ans et plus vivent seuls à domicile, ce qui est dans la moyenne nationale, mais en augmentation.



Source : TECURBIS 2024



Source : TECURBIS 2024

c) La situation socio-économique

Sources : INSEE, Plateforme de Ressources Territoriales de la Région Nouvelle-Aquitaine, ORS.

Le revenu disponible médian par unité de consommation (UC) en 2020 se situe dans les fourchettes les plus basses, entre 18 850 et 19 990 euros pour Lavalette Tude Dronne, et entre 19 990 et 20 860 euros pour les 4B, alors que la moyenne des intercommunalités néo-aquitaines est de 21 373€. Ces chiffres reflètent le niveau de vie plus faible des habitants du territoire par rapport au niveau régional. De plus, les revenus par UC les plus importants sont en moyenne 2,6 à 2,8 fois plus élevés que les revenus médians les plus faibles, ce qui met en évidence les inégalités de revenu en Sud Charente.

Le taux de pauvreté, qui est en moyenne de 14,1 % dans l'ensemble des intercommunalités néo-aquitaines en 2020, se situe dans la fourchette moyenne pour les 4B (de 12,8 % à 15,2 %), et dans la fourchette la plus haute pour Lavalette Tude Dronne (de 17,8 à 22,5 %).

Les indicateurs de précarité sont aussi plus défavorables qu'au niveau départemental. On constate que 65,3 % des foyers fiscaux du Sud Charente sont non imposés en 2020 (67 % en 2014), contre 59,3 % en Charente.

Le taux d'allocataires du RSA est de 5,2 % des ménages (6,2 % en Charente) en 2021, ce qui est stable par rapport à 2017. En 2022, le territoire compte 7 % de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) non participative du régime général, en hausse par rapport à 2018 (6,6 %) ; il faudrait y ajouter les personnes affiliées à la MSA. Le taux de chômage des 15 ans et plus est en moyenne de 11,4% en Nouvelle-Aquitaine en 2020, correspondant à la fourchette de Lavalette Tude Dronne (10,4 à 12 %). Il est plus faible sur les 4B (8,9 à 10,4 %).

En 2021, le taux d'emploi des actifs de 15-64 ans est de 68,1 % pour les 4B, de 64,9 % pour LTD, contre 66,7 % en Charente. Environ 20 % de la population sud charentaise non scolarisée de 15 ans ou plus dispose d'un diplôme bac+2 ou plus, contre 24 % pour la Charente.

La part des actifs en emploi à temps partiel se situe dans la fourchette de 15.2 à 17 % sur les 4B (16,3 % dans l'ensemble des intercommunalités néo-aquitaines) et dans la fourchette de 19.1 à 22.3 % sur Lavalette Tude Dronne.

La part de salariés en emploi précaire se situe dans une fourchette de 11.9 à 15.2 % pour le Sud Charente, ce qui est mieux que la moyenne en région (16,5%).

Le rapport ouvrier-cadre est de 3,8 soit un chiffre très défavorable par rapport à la moyenne nationale (1.1).

Le taux de chômage des 15-24 ans est de 25,3 % en 2021 sur les 4B, et de 22,8 % sur LTD (23,1 % pour la Charente) – *Source INSEE*

La part des jeunes de 15-24 ans non insérés (ni en emploi, ni en formation) est similaire à celle du département, soit près d'un jeune sur 4.

A partir de 10 indicateurs de la structure et de la dynamique économique des territoires, la DATAR Nouvelle Aquitaine a construit une typologie des intercommunalités néo-aquitaines en 5 classes.

Les 4B entrent dans la catégorie 3 (35 % des intercommunalités de la région), avec des valeurs très proches des moyennes régionales, alors que Lavalette Tude Dronne entre dans la classe 4 (29 % des intercommunalités). Cette dernière regroupe des intercommunalités qui se caractérisent par un taux de pauvreté, et dans une moindre mesure un taux de chômage et des parts d'emplois précaires et à temps partiels supérieurs à la moyenne régionale. Les taux de croissance des emplois productifs et présentiels y sont relativement faibles, avec un revenu médian plus faible que la moyenne régionale.

d) L'habitat

En Pays Sud Charente, 76.1 % des logements sont identifiés comme résidence principale (83 % pour la Charente en 2019). 72.4 % de ces résidences principales sont occupées par des propriétaires, et 40.9 % ont été construites avant 1946.

11.8 % des logements sont vacants en 2019 (contre 9.3 % en 2008).

Les logements sociaux représentent 3.9 % des résidences principales en 2021, ce qui est très faible (17.3 % en France Hexagonale et 9.8 % en Charente). Enfin 20.6 % des ménages sont en précarité énergétique logement en 2021 (contre 22 % en 2018) – *Source ORSE*

e) La mobilité et l'accès aux équipements

23.3 % des actifs en emploi résident à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail en 2018, et 34.2 % vivent et travaillent au sein de la même commune.

Les actifs de 15 ans et plus ayant un emploi se déplacent majoritairement (85.9 %) en voiture (ou camion ou fourgonnette) pour se rendre au travail en 2021, contre 5.1 % à pied, 1.1 % en transport en commun, 0.9 % en deux-roues motorisées, et 0.6 % à vélo.

Ainsi le territoire est-il fortement motorisé : 92 % des ménages possèdent à minima une voiture (contre 88 % pour la Charente), 46 % possèdent à minima deux véhicules. L'offre de transport en commun en bus (9 lignes interurbaines de la Région Nouvelle Aquitaine) ou train (2 gares/haltes TER à Montmoreau et Chalais) est peu maillée et ainsi fortement limitée, avec de nombreuses zones blanches (*Source : Etude Mobilité 2024 – TECURBIS*). Globalement, cela offre très peu d'alternatives à la voiture individuelle hors des axes régionaux.

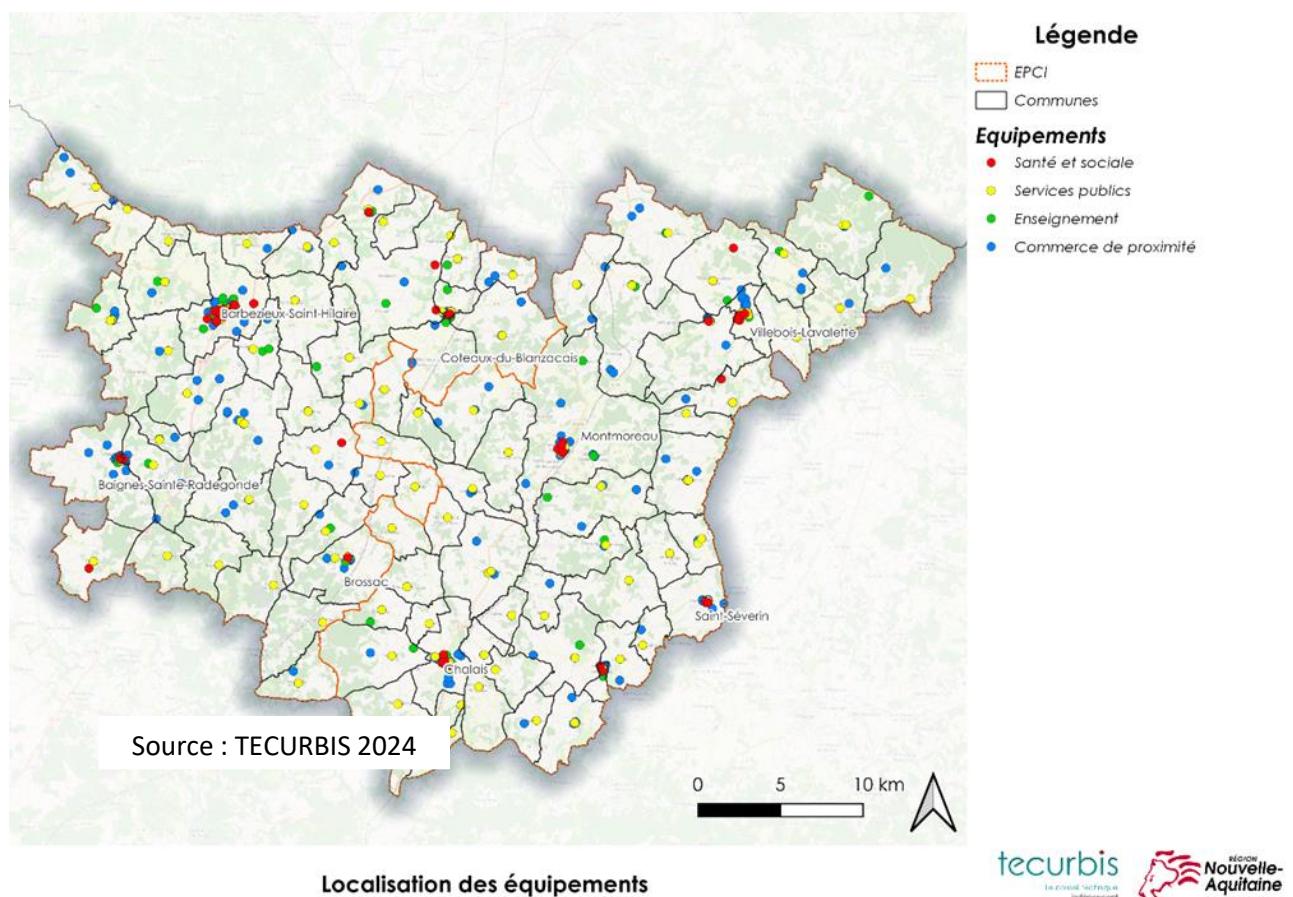
En 2021, la part des ménages en précarité énergétique mobilité (budgets carburants élevés, voitures vieillissantes, contraintes de longues distances à parcourir, absence d'alternative à la voiture...) est de 21.9 %, contre 17,6 % en Nouvelle Aquitaine (*Source ORSE*). Posséder une voiture coûte environ 400€ par mois selon l'ADEME, cela constitue un fort enjeu pour le pouvoir d'achat des ménages.

Les pratiques cyclables sont plutôt orientées vers les loisirs (la CdC des 4B est traversée par 2 portions de la Scandibérique/EuroVélo 3) et il existe peu de mobilité cyclable du quotidien sur le territoire, le taux de cyclabilité de la voirie étant très faible - à l'exception des communes traversées par la Voie verte à l'ouest du territoire, de Barbezieux à Chantillac.

Barbezieux-Saint-Hilaire est la commune regroupant le plus d'équipements, avec notamment la présence du Centre Hospitalier et d'un lycée public.

Les anciens chefs-lieux de canton structurent par ailleurs le territoire en offrant des services de proximité. Montmoreau, Chalais, Baignes-Sainte-Radegonde, Coteaux-du-Blanzacais, Brossac et Villebois-Lavalette sont des pôles de proximité qui génèrent une attractivité pour les communes proches (commerces, collèges...).

On relève que de nombreuses communes sont faiblement équipées et plus particulièrement celles situées à la frontière des deux CdC.



L'association MOSC (MObilité Sud Charente) propose du transport social à la demande (assuré par des salariés) et du transport solidaire (assuré par des bénévoles), qui permettent notamment un accès aux achats de la vie quotidienne et aux rendez-vous médicaux pour des habitants en difficulté.

f) L'activité physique

En 2019, les licences sportives délivrées aux garçons et jeunes hommes de 5 à 19 ans (82 %) et aux hommes de 20 à 59 ans (22.1 %), sont plus élevées que les taux de France hexagonale (respectivement 73.2 % et 21,3 %) mais inférieures aux taux départementaux (respectivement 83.2 % et 24.4 %). Pour les hommes de 60 à 74 ans, elles sont inférieures aux taux de France hexagonale et du département (12.7 % contre 16.2 %).

Pour les femmes de 5 à 19 ans et de 20 à 59 ans, les licences sportives qui leur sont délivrées (65.4 % et 13.1 %) sont au-dessus des taux de France hexagonale et du département (respectivement 49.7 % et 58.7 % pour les premières, et 10.5 % et 11.1 % pour les secondes).

Pour les femmes de 60 à 74 ans, les licences sportives délivrées (9.7 %) sont inférieures aux taux de la France hexagonale et du département (respectivement 12 % et 11,9 %).

Globalement, les hommes ont une pratique sportive supérieure à celle des femmes, et pour tous et toutes, la pratique sportive diminue considérablement avec l'âge.

g) L'environnement

En 2020, la répartition entre surfaces artificialisées et espaces naturels/agricoles/forestiers, reste stable (respectivement 7 et 93 %). Toutefois la part des surfaces agricoles utilisées (SAU en km²) dans la superficie totale diminue, passant de 51.4 % en 2010 à 47.6 % en 2020. Le taux de boisement est de 27.6 %.

20 installations d'élevage et 65 installations industrielles sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - (*Source ORSE/Géorisques au 10/02/2025*) ; la population n'est pas exposée à un risque industriel.

Pour les 3 sites naturels de baignade recensés (Etang de la Vergne/Montmérac, Aubeterre, Petit Bersac-La Dronne), l'eau est de bonne, voire d'excellente qualité.

Pour ce qui concerne l'eau potable, le site ORSE qualifie, pour l'indicateur relatif à la conformité du paramètre pesticides en 2023, une eau de « qualité insuffisante » sur une partie du Sud Charente.

Les émissions de polluants atmosphériques ont des sources diverses : le transport (territoire traversé par la RN10), l'agriculture (secteur d'activité très important), mais également le résidentiel (activités domestiques comme le chauffage) et l'industrie. Dans son bilan annuel 2024 sur la qualité de l'air dans les départements de la région, l'ATMO Nouvelle-Aquitaine indique que les résultats sont encourageants avec une baisse généralisée des principaux polluants dans tous les départements de la région. Le défi reste toutefois considérable d'atteindre les standards sanitaires internationaux de l'OMS pour mieux protéger la santé des habitants. Les données relevées en 2024 montrent ainsi une diminution significative des concentrations de plusieurs polluants majeurs, avec des résultats positifs dans l'ensemble des départements. Pour la Charente :

- dioxyde d'azote (NO₂) : - 43 %
- particules grossières (PM10) : - 33 %
- particules fines (PM2,5) : - 36 %

Ces réductions s'expliquent par une combinaison de facteurs : modernisation du parc automobile, amélioration du chauffage domestique, efforts industriels, et actions des collectivités territoriales (notamment dans le cadre des PCAET/Plan Climat Air Energie Territorial et des PLUi/Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Les valeurs limites réglementaires sont respectées sur l'ensemble des départements.

Concernant les espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé, on note la présence :

- d'ambroisie à feuille d'armoise, une plante annuelle qui se développe, essentiellement, dans les parcelles agricoles dédiées aux cultures annuelles, sur les sols nus ou remaniés après chantier, les délaissés d'infrastructures de transports (routières et ferrées notamment). Cette plante constitue un problème de santé publique en raison du caractère très allergisant de ses pollens, entraînant rhinites, asthme, eczéma, etc. Les manifestations allergiques sont particulièrement invalidantes,
- du moustique-tigre, vecteur de maladies comme la dengue et le chikungunya. Sa prolifération est favorisée par la présence d'eaux stagnantes autour des habitations, et demande une surveillance particulière, passant par la prévention et l'élimination des gîtes larvaires,
- des tiques dont la piqûre peut transmettre une bactérie responsable de la maladie de Lyme. Le Sud Charente, rural et très boisé, est particulièrement exposé, d'où la nécessité de diffuser à la population les bons gestes à adopter pour se protéger et savoir comment réagir en cas de piqûre.

h) L'état de santé de la population

- Affections de longue durée

En 2020, le nombre de personnes en ALD est de 17,45 % des consommateurs de soins sur le territoire (18,59 % pour la France hexagonale et 17,28 % pour le département), en augmentation significative depuis 2015 (14,8 %). Le nombre de personnes en ALD a particulièrement progressé pour les cancers, les maladies cardio-vasculaires, le diabète. Le nombre de personnes en ALD pour maladies respiratoires a en revanche diminué.

- Mortalité et décès prématurés

Le taux de décès est de 85.1 pour 10 000 (85.4 pour la France hexagonale, 86.6 pour le département) sur la période 2013-2017, ce taux est en baisse significative par rapport à la période 2003-2007.

Pour 2013-2017, les décès prématurés (avant 65 ans) sont relativement stables : 26.9 pour 10 000 hommes (26 en France hexagonale et 28.8 pour le département) et 11.9 pour 10 000 femmes (12.4 pour la France hexagonale et 12.5 pour le département). Les décès évitables par des actions de prévention sont de 12.6 pour 10 000.

- Santé mentale

En 2021, les personnes en ALD pour affection psychiatrique sont toujours plus nombreuses : 177.9 pour 10 000 hommes et 206.8 pour 10 000 femmes. Ces taux sont toutefois inférieurs aux taux de la France hexagonale et de la Charente.

En 2021, le taux d'hospitalisations pour tentatives de suicide est de 13.9 pour 10 000 consommateurs de soins de 10 ans ou plus, comme en 2016 ; il est de 11.8 pour la France hexagonale et de 16.8 pour la Charente.

Les publics spécifiques

Les jeunes

Le territoire des 4B Sud Charente compte en moyenne 153 naissances par an et le territoire de Lavalette Tude Dronne en compte en moyenne 107 (*INSEE 2019-2023*).

Les jeunes du Sud Charente se répartissent de la façon suivante en 2019 :

Tranches d'âge	Taux en Sud Charente Pour 100 habitants	Taux en France Pour 100 habitants
0 à 5 ans	5,1	6,8
6 à 17 ans	13,1	14,7
18 à 24 ans	4,9	8

Peu diplômés, les jeunes sud charentais rencontrent des difficultés d'insertion :

- 2,2 % des 6-16 ans sont non scolarisés (2,3 % en France hexagonale),
- 18,9 % des 15-24 ans sont non insérés, c'est-à-dire ni en emploi, ni en formation, ni en stage (aggravation par rapport à 2008), contre 15,9 % pour la France hexagonale,
- 15,3 % des 25-34 ans sont sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplômes (contre 12,4 % en France),
- 29,1 % des 25-34 ans sont sortis du système scolaire avec un diplôme bac+2 ou plus (contre 46,6 % pour la France hexagonale),
- 56,6% des salariés de 15 à 24 ans sont en emploi précaire (63,9 % pour la France hexagonale).

Davantage de jeunes vivent seuls, cela concerne 5 % des jeunes de 15 à 24 ans.

Ils sont de plus en plus nombreux en ALD en 2020 : pour 10 000 consommateurs de soins âgés de 15 à 24 ans, 401,3 sont en ALD, contre 329,5 en 2015. Cela reste toutefois inférieur aux taux du département (427) et de la France hexagonale (457,6).

En 2021, 1,9 % des jeunes de moins de 20 ans perçoivent l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (1,3 % en 2012). En 2022, 9,5 % des 16-24 ans bénéficient de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) non participative, ce qui est assez stable par rapport à 2018.

En 2021, quasiment tous les indicateurs liés aux recours aux soins sont en nette augmentation :

- pour les 16-24 ans au régime général, 9,3 % n'ont eu aucun soin au cours des 24 derniers mois, 26,7 % n'ont pas eu de consultation de médecin généraliste sur cette période, 54,7 % n'ont pas eu de consultations de dentiste non plus,
- parmi les femmes de 20-24 ans du régime général, 51 % n'ont pas eu de consultation de gynécologues au cours des 24 derniers mois,
- parmi les jeunes de 15-24 ans en ALD, 182,2 pour 10 000 le sont pour affection psychiatrique, en forte hausse depuis 2012 (102,6).

Les personnes âgées

Elles se répartissent ainsi par tranche d'âge :

Tranches d'âge	Taux en Sud Charente Pour 100 habitants	Taux en France Pour 100 habitants
60 à 74 ans	22,3	16,7
75 ans et plus	14,2 Dont 34,7 % vivent seules à domicile	9,5

L'indice de vieillissement augmente : il est de 143 (personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans), contre 133.4 lors du précédent CLS (et contre 119 pour la Charente).

L'indice de grand vieillissement (nombre de personnes de 80 ans ou plus pour 100 personnes de 65-79 ans) est élevé et s'accroît également : il est de 54.3 (contre 49.1 pour la Charente et 44.6 pour la France hexagonale).

Concernant le recours aux soins en 2021, 12,3 % des 65 ans et plus n'ont pas eu de consultations de médecins généralistes au cours des 24 derniers mois (7,8 % en 2018), et 53,7 % n'ont pas eu de consultations chez un dentiste sur cette même période (41,6 % en 2018), ce qui indique une difficulté aggravée à accéder aux soins. Le nombre de 65 ans et plus en ALD augmente également de façon conséquente (4908,1 pour 10 000 consommateurs de soins de cette tranche d'âge contre 4 258,1 en 2015). Pour 10 000 habitants de 65 ans ou plus, 261,6 sont en ALD pour maladie d'Alzheimer, un chiffre qui reste stable, et inférieur au taux national (310,9).

Le Sud Charente dispose de 7 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, dont 4 unités sécurisées/protégées) pour 558 places, ce qui est globalement faible : cela représente 11 % des EHPAD et 11 % des places de Charente. Lavalette Tude Dronne dispose d'un taux d'équipement en places d'EHPAD (lits médicalisés pour 1 000 personnes de plus de 75 ans) inférieur à la moyenne départementale (119 contre 125).

Le Sud Charente compte également, sur les 4B, 4 autres établissements (Petites Unités de Vie et EHPA) pour 121 places, et 2 habitats inclusifs pour personnes âgées pour 18 places.

Le nouveau Schéma départemental de l'autonomie et de la citoyenneté 2025-2029 tient compte du vieillissement de la population et de l'évolution des attentes, notamment de vivre chez soi le plus longtemps possible, dans un environnement de vie qui reste accessible. Le Schéma met en évidence les disparités d'équipement et de service, et les inégalités géographiques qui en découlent. Plus de prévention, plus de prise en charge à domicile et d'inclusion sont ainsi nécessaires, le soutien aux aidants contribuant au maintien à domicile.

(source : Département de la Charente)

Les personnes en situation de handicap

Concernant les personnes handicapées de moins de 20 ans, le taux de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est légèrement supérieur au taux départemental (1,9 % contre 1,7 %), cela concerne 127 enfants et jeunes.

Le taux d'adultes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) est supérieur à la moyenne départementale : 4,3 % des personnes de 20 à 64 ans contre 3,6 % pour le département.

Pour les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un ESMS (Etablissement ou Service Médico-social) :

- pour les enfants et les jeunes : le territoire est doté de deux IME (Institut Médico-Educatif) de 103 places au total à Montmoreau. Le Sud Charente compte 28 places en SESSAD (Services d'Education Spéciale et d'Aide à Domicile) et aucune place en ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques).
- pour les adultes, le territoire des 4B compte un établissement (FAM Foyer d'Accueil Médicalisé pour 58 places), alors que le territoire de Lavalette Tude Dronne dispose d'un fort taux d'équipement avec 30 places pour 1 000 habitants, avec un SAVS (Service d'Accompagnement

à la Vie Sociale), un ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail), un FAM, une MAS (Maison d'Accueil Spécialisée), deux foyers occupationnels, et deux foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés.

La problématique du manque de places est plus importante pour les adultes que pour les enfants. Pour les personnes en situation de handicap qui n'ont pas besoin d'un ESMS, se pose souvent la question de l'inclusion et de l'accès au droit commun.

i) L'offre de soins libérale et le recours aux soins

Les données de la fiche indicateurs du CLS Sud Charente (ORS 2023) concernent les années 2021-2022. La fiche indicateurs ORS met en évidence les taux très défavorables par rapport à la moyenne nationale pour ce qui concerne l'offre de soins libérale (cabinet principal) des médecins généralistes (6,1 pour 10 000 habitants contre 8,4 en France hexagonale), des cardiologues (0,3 contre 0,8), des sage-femmes (1,6 contre 5,3), des chirurgiens-dentistes (6,7 contre 19,7), des masseurs-kinésithérapeutes (7,4 contre 11,5) et orthophonistes (1,6 contre 3,2). Seuls se situent autour de la moyenne nationale les taux de dermatologues (0,3 contre 0,4) et d'infirmiers libéraux (15,4 contre 15,1).

Aucun psychiatre, ni pédiatre, ni gynécologue, ni ophtalmologiste n'exerce en libéral en Sud Charente en 2022.

Le nombre de médecins généralistes de 60 ans ou plus augmente fortement, passant en 10 ans de 17,2 % à 30,4 %, indiquant la nécessité d'un renouvellement des praticiens.

L'APL (Accessibilité Potentielle Localisée) aux médecins généralistes de moins de 65 ans est de 2,6 consultations par an et par habitant en 2022, contre 3,4 pour la France entière.

En 2021, 20,4 % des bénéficiaires du régime général de 16 ans ou plus n'ont pas eu d'acte de médecin généraliste sur les 24 derniers mois, 52,9 % n'ont pas eu d'acte réalisé par un dentiste sur cette période. 52,9 % des femmes bénéficiaires du régime général de 20 à 64 ans n'ont pas eu d'acte réalisé par un gynécologue depuis deux ans.

Concernant les dépistages organisés (DO) des cancers en 2018-2019 :

- 25,4 % des personnes concernées par le DO/cancer colorectal ont effectué leur test (30,7 % pour la France hexagonale),
- 46,7 % des femmes concernées par le DO/cancer du sein, ont effectué leur mammographie (55 % en Nouvelle Aquitaine)

Les passages aux urgences des habitants du territoire est de 26,7 %, un taux proche de ceux de la région (26,1 %) et du département (26,9 %). Le taux de passage aux urgences des habitants de 75 ans ou plus est de 20,8 %, supérieur aux taux de la région (18,3 %) et du département (17,9 %).

2. Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques régionales en santé

Chargée de piloter la politique de santé publique et d'organiser l'offre de santé en région, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a élaboré un Projet régional de santé (PRS) pour 10 ans (2018-2028) qui a pour ambition la transformation du système de santé afin de mieux répondre aux besoins des Néo-Aquitains et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ce dernier a été révisé en 2023 à la suite de la crise sanitaire qui a révélé les limites du système de santé ainsi que ses forces. Le PRS a désormais pour enjeu de faire muter le système actuel de santé vers un système tourné vers la prévention et les démarches « d'aller-vers » en particulier en faveur des plus vulnérables, de favoriser une meilleure

organisation de l'accès à la prévention, aux soins et aux accompagnements afin de répondre aux besoins de chacun par une offre équitable, accessible, respectueuse des choix de vie et coordonnée.

Il est construit autour de 4 évolutions majeures du système de santé régional :

- Plus de prévention à toutes les étapes du parcours de santé
- Plus de prise en charge à domicile et d'inclusion au plus près du milieu de vie (personnes âgées, en situation de handicap, publics vulnérables)
- Plus d'offre de soins personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients
- Plus de résilience en remplaçant les ressources humaines au cœur du système de santé et par une approche intégrée (One Health ; « une seule santé »)

Autour de ces axes stratégiques, 14 priorités ont été arrêtées et concernent six publics : la mère et l'enfant, les adolescents, les personnes les plus démunies, les personnes atteintes de maladie chronique, les personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap et les personnes en souffrance psychique.

Concernant plus spécifiquement les publics les plus démunis, les priorités sont définies dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) visant à lutter contre les exclusions et à favoriser l'accès aux droits et aux soins des populations vulnérables et personnes les plus démunies. Les objectifs opérationnels du PRAPS 2023-2028 sont :

- Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes
- Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits
- Eviter les ruptures de parcours de santé
- Prioriser les territoires fragiles
- Agir sur le logement et l'hébergement

3. Présentation de l'historique de la collectivité porteuse du Contrat local de santé en matière de démarches locales de santé sur le territoire et de modalités d'articulation possibles

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente s'est engagé dans une démarche territoriale santé-social en 2009 afin de répondre à la baisse de la démographie médicale, via l'accompagnement des projets de Pôles et Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et le soutien des actions de prévention et promotion de la santé, initiées par les acteurs locaux sur deux thématiques prioritaires : la nutrition et la mobilité. Cette démarche a été renforcée en s'inscrivant dans le premier Contrat Local de Santé (CLS) Sud Charente de 2014 à 2018. Le deuxième CLS a couvert la période 2019 à 2024.

Axes du CLS 1^{ère} génération :

- Démographie médicale et offre de soins
- Prévention et promotion de la santé
- Accès aux droits (soins, prévention)
- Mobilité

Axes du CLS 2^{ème} génération :

- Offre et accès aux soins, dont la santé mentale
- Prévention et promotion de la santé
- Santé environnementale
- Bien vivre ensemble

Le territoire du Pays Sud Charente n'est pas doté à ce jour d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Les articulations se font avec de nombreux acteurs autour de l'amélioration de la santé de la population du territoire, dans le cadre d'une responsabilité populationnelle partagée de santé publique : ARS DD16, Département de la Charente (Charente Santé, Département Autonomie...), CPTS Sud Angoumois, CPTS Sud Charente, les 6 MSP du territoire (Coteaux du Blanzacais, Barbezieux St Hilaire, Baignes Ste Radegonde, Chalais, Montmoreau St Cybard, Villebois-Lavalette), GHT de Charente, Hôpitaux du Sud Charente et CH Camille Claudel, DAC 16, CPAM 16, MSA des Charentes, associations d'aide à domicile, etc.

Les collectivités pilotent des dispositifs divers qui présentent ou peuvent présenter des liens avec la santé :

- Projet Éducatif Territorial-Convention Territoriale Globale (PEDT-CTG)
- Fonds Régionaux et Européens (LEADER, FEDER)
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Dispositif Petite Ville de Demain (PVD)
- Etc.

TITRE 1 - CHAMP DU CONTRAT

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10, L.1435-1,

Vu la délibération du [Comité Syndical du 15/09/2025](#),

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- Le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente
- L'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
- La Préfecture de la Charente
- Le Conseil Départemental de la Charente
- La Communauté de Communes des 4B Sud Charente
- La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Charente
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) des Charentes
- Les Hôpitaux du Sud Charente
- Le Centre Hospitalier de Santé mentale Camille Claudel
- La Direction des Services Départementaux de la Charente de l'Education Nationale
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Sud Angoumois
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Sud Charente

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Ce contrat couvre le territoire du Pays Sud Charente, soit les Communautés de Communes des 4B Sud Charente et de Lavalette Tude Dronne. Ses limites administratives regroupent 89 communes en 2025.

Article 4 : Partenaires

Ils sont largement associés aux différentes étapes d'élaboration de ce CLS : définition des objectifs, élaboration, mise en place, suivi et évaluation du plan d'actions.

Les partenaires associés à l'élaboration de ce CLS sont notamment :

- Les membres titulaire du COPIL, à savoir les signataires de ce contrat.
- Les membres du COTECH : représentants des collectivités, acteurs institutionnels, structures de soins et MSP/professionnels de santé, associations, centres socioculturels, etc.
- Les référents des fiches actions, à savoir : l'ARS DD16, les CPTS Sud Angoumois et Sud Charente, les MSP, le Pays Sud Charente, les Hôpitaux du Sud Charente, le CH Camille Claudel, le CH Angoulême, la CdC des 4B Sud Charente, la CdC Lavalette Tude Dronne, la DDETSPP, l'AAISC, le Dispositif d'appui à la coordination (DAC), la Maison Sport Santé Sud Charente, l'Espace de Vie Sociale L'Oison, la Plateforme des Aidants Sud et Ouest Charente, la Communauté 360.
- Les autres partenaires du CLS :

CMP Barbezieux/CH Camille Claudel, Conseil Départemental (MDS), communes (élus et agents territoriaux), Mission Locale, associations (Addictions France, France Victimes, Asalée, Ligue Contre le Cancer, Maison de L.E.A., France Parkinson, France Alzheimer, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, etc.), CHRS Parenthèse, Planning Familial, Maison de Protection des Familles/Gendarmerie, CCAS Barbezieux, CAF, CARSAT, Centres socioculturels et Espaces de Vie Sociale (Barbezieux, Envol Chalais, Oison Montmoreau, ATLEB Coteaux du Blanzacais), Infos Jeunes LTD, chantiers d'insertion, Inter3B, Espace Intérim Barbezieux, APEC, ADAPEI, CIDFF, CRCDC, EHPAD, Espace France Service/CdC, FREDON, GHT, Office du Tourisme, PASS du CH Barbezieux, Promotion Santé, etc.

- Liste non exhaustive

TITRE 2 - OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 5 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le CLS de 3^{ème} génération se compose de 5 axes thématiques (14 fiches-actions) et d'un axe transversal (2 fiches-actions) :

- Axe1 – Accès aux soins
- Axe 2 – Santé mentale
- Axe 3 - Santé environnementale
- Axe 4 – Prévention et promotion de la santé
- Axe 5 – Transformation de l'offre médico-sociale et aide aux aidants
- Axe transversal – Communication, Mobilité

Un (ou plusieurs) référent est associé à chaque fiche action. Son rôle consiste notamment à :

- veiller au bon déroulement de la fiche action,
- être force de proposition pour garantir la continuité des actions,
- rendre compte de l'avancement des actions au coordinateur du CLS (recueil des indicateurs d'évaluation, bilans, etc.),
- mettre en relation les différents acteurs lorsque cela est nécessaire,
- être désigné par le COPIL afin de légitimer sa demande de retours auprès des acteurs impliqués,
- assurer un lien entre les acteurs et le coordinateur du CLS pour faciliter la mise en œuvre des actions,
- contribuer à certaines actions de la fiche sans en avoir la charge exclusive (selon les fiches actions).

FA	NOM	Référent(s)
AXE 1 : ACCES AUX SOINS		
1-1	Renforcer la démographie médicale en favorisant l'attractivité et l'accueil en Sud Charente pour les professionnels de santé	ARS CPTS Sud Angoumois CPTS Sud Charente Pays Sud Charente - CLS
1-2	Favoriser l'accès aux soins de premier recours	CPTS Sud Angoumois CPTS Sud Charente Pays Sud Charente - CLS
AXE 2 : SANTE MENTALE		
2-1	Renforcer le repérage précoce de la crise psychique ou de la crise suicidaire	CH Camille Claudel
2-2	Promouvoir les Premiers Secours en Santé Mentale et les dispositifs de soins du CH Camille Claudel, dans le cadre du Projet Territorial en Santé Mentale	CH Camille Claudel Pays Sud Charente - CLS
AXE 3 : SANTE ENVIRONNEMENTALE		
3-1	Sensibiliser les collectivités à la santé environnement et à l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)	Pays Sud Charente - CLS
3-2	Contribuer à la prévention relative à l'exposition de la population aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé : ambroisie, moustique-tigre, tiques	ARS DD16 – Unité Environnement Extérieur
3-3	Accompagner les pratiques en matière de Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans les écoles du Sud Charente et du grand public	CH Angoulême Pays Sud Charente – CLS
AXE 4 : PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE		
4-1	Développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes sur le territoire de la CdC des 4B Sud Charente	CdC des 4B Sud Charente– Direction du Pôle Education Jeunesse
4-2	Favoriser la mise en œuvre de projets ou d'actions de Prévention et de Promotion de la Santé	ARS DD16 – Unité Prévention et Promotion de la santé
4-3	Lutter contre les violences faites aux femmes (VFF) et les violences conjugales	DDETSPP de la Charente - Déléguee aux Droits des Femmes et à l'Egalité Femmes Hommes
4-4	Accompagner les Voyageurs vers une démarche d'autonomie dans la prise en charge de leur santé	AAISC
AXE 5 : TRANSFORMATION DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE ET AIDE AUX AIDANTS		
5-1	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées	DAC 16 MONALISA Sud Charente Maison Sport Santé Sud Charente
5-2	Mieux informer, orienter et soutenir les aidants	Plateforme des aidants Ouest Sud Charente
5-3	Faciliter les parcours de vie des personnes en situation de handicap	Communauté 360 Charente
AXE TRANSVERSAL : COMMUNICATION, APPUI METHODOLOGIQUE, SOUTIEN LOGISTIQUE		
AT 1	Informer, communiquer	Pays Sud Charente - CLS MSP et CPTS Hôpitaux du Sud Charente
AT 2	Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs et actions de prévention du territoire, en proposant des solutions de mobilité adaptées au public ciblé	CdC 4B et LTD avec le Pays Sud Charente – Service des politiques contractuelles

TITRE 3 - DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années, à compter de sa signature.
Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années, par voie d'avenant.

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Le **comité de pilotage** (COPIL) est constitué des signataires ou de leurs représentants.

Il est chargé de :

- Valider les objectifs stratégiques et les actions à engager en tenant compte du diagnostic préétabli ;
- Mandater le coordonnateur du CLS dans la mise en œuvre des objectifs, des moyens à engager, du pilotage opérationnel, du calendrier et des éléments d'évaluation ;
- Mandater les pilotes des actions dans la mise en œuvre des fiches-actions définies ;
- Etudier les résultats au travers des indicateurs d'évaluation recueillis et réadapter les orientations et actions en fonction des résultats ;

Au cours de la durée du CLS, le COPIL se réunira à minima 1 fois par an afin de suivre la réalisation des actions.

Le **comité technique** (COTECH) est composé des représentants des signataires et des différents partenaires du CLS.

Il est chargé de :

- S'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage
- Coordonner les travaux des groupes thématiques pour en garantir la cohérence
- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'actions du CLS et des modalités de suivi et d'évaluation de la démarche du CLS

Evaluation :

Les modalités d'évaluation des actions du CLS sont définies dans chacune des fiches-actions. Le pilote de la fiche-action recueille les indicateurs et les communique aux membres du COTECH.

Les modalités d'évaluation de la coordination du CLS seront établies par le coordonnateur du CLS et l'ARS et validées par le COPIL.

Suivi :

Un outil dématérialisé de suivi du CLS sera mis à disposition des signataires. Un bilan annuel sera réalisé et présenté au COPIL afin de présenter aux signataires le degré de réalisation des axes et des actions du CLS.

A Barbezieux, le 16 octobre 2025

Signatures des contractants

Préfecture de la Charente :

La Sous-Préfète de l'arrondissement de Cognac

Nathalie CLARENCE

Le Président du Conseil Départemental de la Charente

Jérôme SOURISSEAU

La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente

Nathalie ETCHEVERRIA

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole des Charentes

Edgard CLOËREC

Le Directeur du Centre Hospitalier Camille Claudel

David DEREURE

Le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Charente

Thierry CLAVERIE

La Présidente de la CPTS Sud Angoumois

Dr Elise DUPUIS-DUSSEAU

Le Directeur départemental de la Charente de l'Agence Régionale de Santé

Florian BESSE

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

Benoît DELATTE

Le Président de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente

Jacques CHABOT

Le Président de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

Jean-Yves AMBAUD

Le Directeur des Hôpitaux du Sud Charente

Romain LABROUQUAIRE

Le Président de la CPTS Sud Charente

N. Baudan Ph
Dr Gaston DOURESSAMY